



*Vu pour être annexé à la délibération qui l'a
Approuvé le 11 juin 2024*

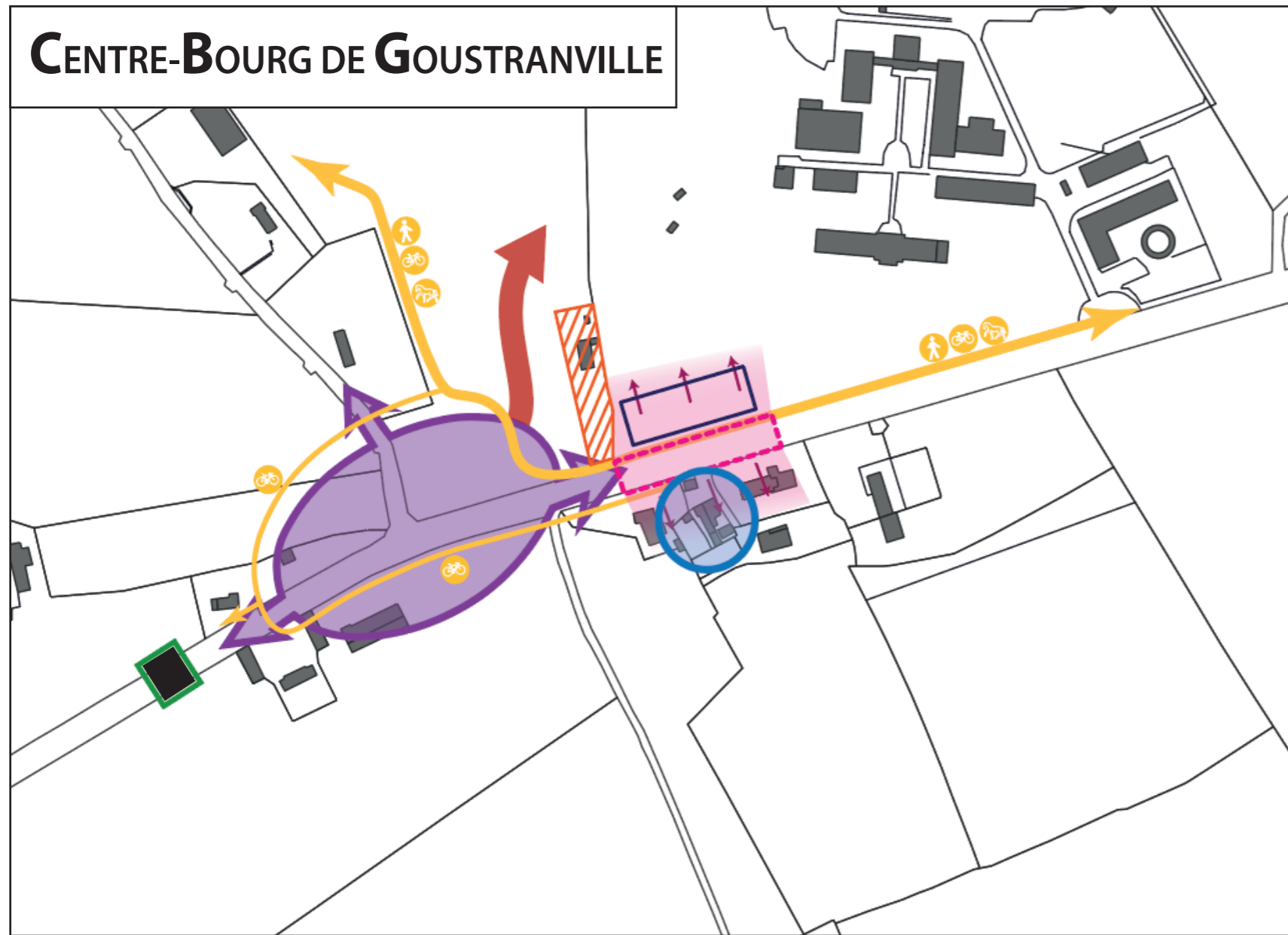
PLAN LOCAL D'URBANISME GOUSTRANVILLE

4. ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ATELIER
DE L'URBANISME

The logo for 'ATELIER DE L'URBANISME' features the text in a bold, sans-serif font. Below the text is a stylized green silhouette of a city skyline with various building shapes.

CENTRE-BOURG DE GOUSTRANVILLE



Contexte urbain :

Le site constitue le «secteur de l'église» de la commune de Goustranville et est situé le long de la route départementale D 675. La commune souhaite en effet réaménager la place derrière la mairie afin de créer un lieu de vie dans le coeur de bourg, en articulation avec la croissance du Campus International du Cheval afin d'intégrer son développement à celui de Goustranville.

Une réflexion urbaine est engagée sur le secteur de l'église. Celui-ci conservera son caractère de centre bourg, qui sera même amplifié avec l'implantation d'une nouvelle activité économique comme un équipement de restauration, et divers aménagements légers faisant de ce lieu un espace urbain de vie et de rencontre.

De plus, l'aménagement du «plateau routier» sera l'interface entre le bourg et le Campus International du Cheval. Celui-ci permettra une traversée sécurisée de la départementale pour les étudiants et habitants.

Prescriptions réglementaires :


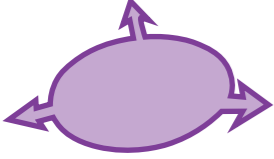
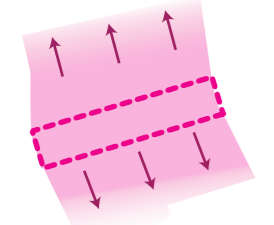



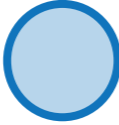

Les haies qui existent le long de la D 675 seront obligatoire maintenues. Elle sont classées comme haies protégées au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme au sein du règlement graphique.

Le Conseil Départemental 14 sera intégré à la concertation à toutes les étapes du projet. De plus, les aménagements envisagés ne devront pas perturber la circulation des engins agricoles.

Préconisations paysagères:

Le secteur fera l'objet d'une réflexion paysagère globale. Les essences végétales qui seront plantées seront adaptées aux conditions climatiques et pédologiques locales.

Légende

-  Matérialisation de l'entrée de ville de la commune par un panneau d'entrée de ville.
-  Infrastructure routière de type giratoire à créer desservant les différents secteurs de la commune de Goustranville.
-  Plateau routier à aménager qui unifie le centre-bourg et permettra de sécuriser les traversées piétonnes. Interface entre le bourg et le Campus International du Cheval permettant une meilleure accessibilité au bourg.
-  Aménagement d'une «Placette centre-bourg». En adéquation avec la réorganisation du secteur de l'église.
-  Liaison douce en site propre à créer permettant d'initier le maillage trame verte et bleu entre le Plain Gruchet et le centre-bourg.
-  Nouvel accès principal pour le Campus International du Cheval. Cet accès se fera par une bretelle nord/est sur le futur giratoire. Permet un accès plus sécurisé au campus, l'entrée actuelle étant le long de la D 675.
-  Réorganisation/restructuration urbaine du centre bourg (création d'un équipement de restauration, d'un pôle d'équipements, projet d'extension de la mairie). Réaménagement de la place entre la mairie et l'église en lieu de rencontre.
-  Emplacement réservé au Plan de Zonage de la commune à destination d'habitat. Création de nouveaux logements communaux.

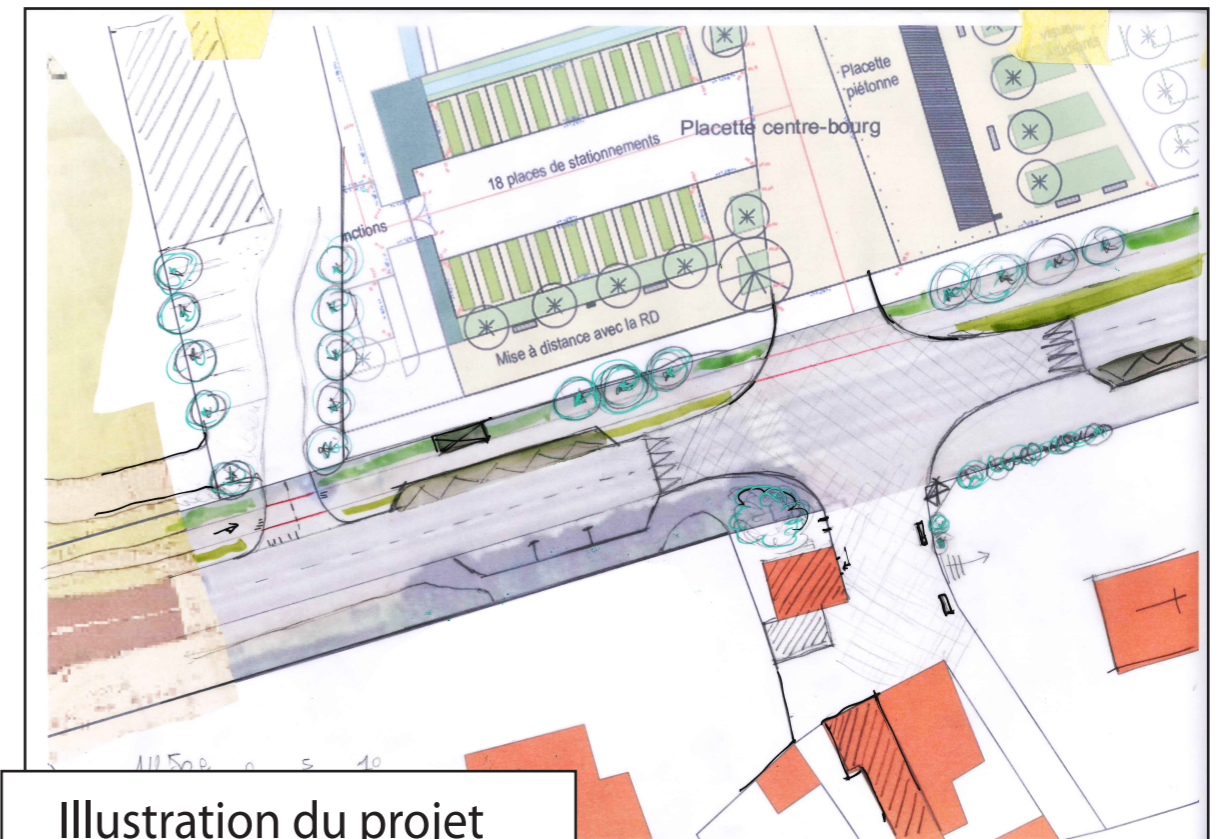


Illustration du projet